

Le CEJ vu par les professionnels et par les bénéficiaires

MARS 2024



Plus d'un an après le lancement du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), une **enquête qualitative a été réalisée par Via Compétences à la demande de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes**. Des témoignages ont été recueillis auprès d'une quarantaine de jeunes bénéficiaires et de professionnels des missions locales et des agences Pôle emploi. Ils apportent un éclairage sur ce dispositif en Auvergne-Rhône-Alpes.

Principaux enseignements

Le CEJ a été **mis en œuvre de manière différente** selon les opérateurs et au sein-même des structures. Le nombre de jeunes suivis par conseiller, l'organisation des professionnels autour du dispositif et les ateliers proposés varient ainsi d'une structure à l'autre.

Pour accompagner le lancement du CEJ, **des formations auprès des conseillers ont été mises en place à l'échelle nationale**. Elles sont complétées par une **animation territoriale**, permettant l'échange sur divers aspects et problématiques. Néanmoins, l'enquête montre que le niveau d'information sur le dispositif fluctue d'un conseiller à l'autre, notamment selon son ancienneté dans la structure.

Les professionnels insistent sur **la liberté qui leur a été laissée dans la mise en œuvre du CEJ et dans l'accompagnement** qu'ils proposent aux bénéficiaires. Leurs pratiques peuvent ainsi varier, par exemple lors des renouvellements de contrat, dans le suivi hebdomadaire des jeunes, la saisie des heures de démarches accompagnées ou l'application des sanctions.

L'**offre de services et d'accompagnement est riche** (ateliers, rencontres de professionnels, mises en situation professionnelles, ...) **et diversifiée**. Elle répond aux problématiques rencontrées par les jeunes sur leur territoire. Pour ce faire, elle s'appuie sur les réseaux d'acteurs présents localement.

L'**accompagnement soutenu et individualisé**, prévu dans le cadre du CEJ, est une force du dispositif. Les jeunes interrogés déclarent que ce suivi personnalisé est, avec l'**allocation mensuelle**, leur principale **motivation** pour adhérer au CEJ.

Les professionnels pointent quelques **difficultés**, que ce soit dans l'accompagnement de certains publics (allophones, souffrant d'anxiété sociale, porteurs d'un handicap non reconnu), dans le suivi des bénéficiaires (face aux abandons ou à l'atteinte des 15-20h), ou concernant le poids du travail administratif inhérent au suivi du CEJ.

→ **Le dispositif est globalement apprécié par les conseillers et par les bénéficiaires rencontrés.**

Le CEJ

Entré en vigueur en mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) propose un accompagnement intensif aux jeunes connaissant des difficultés durables d'accès à l'emploi en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Ce dispositif, mis en œuvre par les missions locales et Pôle emploi*, remplace la Garantie Jeunes. Il s'adresse aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation et sont âgés de 16 à 25 ans, ou 29 ans s'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

En signant le CEJ, les jeunes bénéficient :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours ;
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à environ 500€ par mois sous conditions.

* Depuis le 1^{er} janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail.

Les points positifs



Pour les jeunes

- ☑ Un dispositif qui s'appuie sur l'**engagement** et le **volontariat**
- ☑ L'**allocation**, pouvant s'élever à 527 euros
- ☑ Un **accompagnement intense et individualisé**, avec un référent unique
- ☑ La **relation de proximité et de confiance** établie avec le conseiller
- ☑ Une **offre de service dense et variée**, un accompagnement global sur de nombreuses thématiques
- ☑ Le **réseau des structures**, un tremplin pour aller vers l'emploi

Quand on m'en a parlé, je me suis dit que c'était ce qu'il me fallait.

C'est pas comme au lycée, c'est plus léger, on fait des déplacements, des rencontres variées, on n'est pas tout le temps assis.

Ça a collé tout de suite avec ma conseillère, c'est pour cela que j'ai signé ! Elle a compris mon projet et m'a convaincu.

L'allocation, ça me permet de prendre du temps pour construire mon projet professionnel sans avoir à faire un travail à côté.

Ça a été débloquent, surtout pour l'activité sociale, puis pour la définition du projet professionnel, pour régler des démarches administratives...

On apprend des trucs très utiles ici : l'assurance maladie, le budget, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche.

Pour les conseillers



- ☑ Un accompagnement **personnalisé** des usagers, qui replace le conseiller dans son **cœur de métier**
- ☑ La **liberté d'organisation** et des **activités** proposées pour répondre au plus près aux besoins des bénéficiaires
- ☑ Une **animation territoriale** proposée par les réseaux, l'appui sur d'autres structures et sur une **offre de service dense**
- ☑ Les **permanences** faites par les conseillers des missions locales **dans les territoires isolés ou certains quartiers** afin d'approcher des **jeunes en marge des dispositifs**

On fait du concret.

On a bénéficié de la confiance de la direction, d'une grande liberté dans la mise en place du dispositif.

Quand on voit passer les offres d'emploi, les contrats d'alternance, on sait à qui ça peut correspondre, on les connaît les jeunes.

On fait des permanences dans les quartiers pour les rendez-vous individuels. Les jeunes de quartiers différents ne veulent pas se croiser.

Les fragilités



Pour les jeunes

- ☑ Un dispositif **peu connu** par les jeunes, malgré la communication faite par le gouvernement et les opérateurs au niveau national et local : la plupart des jeunes rencontrés découvrent le dispositif lors de leur inscription à Pôle emploi ou en mission locale
- ☑ Les nombreux **justificatifs** demandés pour entrer dans le dispositif et constituer le dossier peuvent retarder l'entrée
- ☑ Le **manque de lisibilité du dispositif** pour les jeunes (durée de leur contrat, périodes de renouvellement, règles de cumul de l'allocation, périodes d'indisponibilités, etc.)

Au départ je voulais juste m'inscrire à Pôle emploi pour toucher le chômage mais je ne connaissais pas du tout ce dispositif CEJ.



Pour les conseillers

- ☑ **Une mise en œuvre du dispositif pas très aisée** : manque de temps et d'informations disponibles sur le CEJ, difficile articulation avec les dispositifs préexistants
- ☑ Un dispositif qui s'est **précisé au fur et à mesure de son déploiement** et dont les outils et modalités ont pu évoluer (ajustement des durées de contrat, des processus d'entrée en CEJ, etc.) nécessitant ainsi une **mise-à-jour des connaissances en continu**
- ☑ Le **travail administratif** et la **saisie des heures d'accompagnement** : lourd et chronophage
- ☑ Les **procédures de sanction** : longues et dont l'impact n'est pas pédagogique

Au début, on était un peu à l'aveugle.

On a ajusté au fur et à mesure car on a eu peu de temps pour se préparer.

La 3^e sanction arrive après les 6 mois du CEJ, donc aucun impact sur le jeune.
On n'est pas crédible !

Le tuilage avec la Garantie jeunes a été compliqué.

La saisie administrative, c'est assez énorme !
Il faut trouver autre chose de plus agile.

Les leviers d'actions



Pour les jeunes

- ☑ Un dispositif qui permet aux jeunes éloignés de l'emploi et de la vie sociale de **reprendre confiance en eux** et de construire un projet d'avenir
- ☑ Un dispositif qui permet aux jeunes de **connaître les acteurs de leur territoire** et de les mobiliser dans la suite de leur parcours

J'étais très timide, ça m'a fait évoluer.
Je n'osais pas parler au téléphone avant.

L'entreprise ne voulait pas d'un profil comme moi au départ, trop jeune et inexpérimenté.
Ma conseillère les a convaincus de me faire passer un entretien.

Si je ne suis pas pris au BPJEPS, je peux intégrer l'armée. Le colonel est en lien avec la mission locale et vient régulièrement faire des présentations ; c'est grâce à sa venue que j'ai appris que ça pouvait être une possibilité pour mon projet.

Elle m'a permis de trouver ma voie et de changer de vie !

Pour les conseillers



- ☑ Le développement de nouveaux partenariats :
 - autour des **solutions structurantes**
 - avec le **tissu d'associations et d'entreprises locales** (pour mieux répondre aux besoins des jeunes et à ceux de certaines entreprises du territoire)
- ☑ Le **partage d'expériences**, la **mutualisation** d'une offre de service ou la **co-organisation** d'activités entre opérateurs d'un même territoire
- ☑ La formation des professionnels sur des problématiques émergents

Une rencontre entre la mission locale et Pôle emploi a été organisée dans nos locaux pour faire du lien. On a parlé des problématiques communes. C'était une réunion informelle, mais ça a permis de rapprocher les équipes.

J'aimerais avoir des partenariats avec la Ville ou l'Agglo pour l'emploi, pour proposer des immersions, de l'alternance dans les crèches par exemple.

L'Amilaura* a lancé beaucoup de groupes de travail auprès de l'ensemble des conseillers régionaux sur des thématiques récurrentes : les mineurs, les solutions structurantes, le maintien des jeunes en activité, l'offre de services... ça nous a aidé à revoir nos pratiques.

On est en relation avec l'ensemble de l'écosystème : tout est mobilisable.

* Association régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les facteurs limitants / menaces



Pour les jeunes

- ☑ La contrainte des 15-20h pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les **risques d'abandon**
- ☑ L'absence de **suivi** prévu à l'issue du CEJ

Les jeunes éloignés du marché du travail ont besoin de réfléchir. Parfois ils ratent des entretiens, arrêtent des formations, repartent à zéro... ils dépriment et ne veulent plus se mobiliser. *(Parole de conseiller)*

Ce serait bien de garder un petit suivi après le départ, pour voir si ça se passe bien... un arrêt progressif de l'accompagnement.

Pour les conseillers



- ☑ Les **objectifs de suivi** chiffrés impactant les **recrutements** et les liens de **coopération** entre les missions locales et Pôle emploi ; la **Crainte d'objectifs chiffrés en termes de sortie en emploi** (qui pourraient également avoir une incidence sur le ciblage du public)
- ☑ Le **poids de l'administratif** au détriment de l'accompagnement du bénéficiaire qui peut induire une perte de sens pour les conseillers
- ☑ L'**inégal accès aux équipements et services** selon les territoires : les bénéficiaires, selon leur lieu de vie, ne disposent pas des mêmes opportunités
- ☑ La difficulté des structures à **aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi** (notamment les publics dits invisibles)

À la signature, on explique bien le contrat au jeune... En même temps on n'insiste pas trop car il faut faire signer pour le quota.

On passe plus de temps à faire de l'administratif, qu'à accompagner des jeunes.

On a une petite concurrence car le nombre de jeunes sur le territoire n'est pas suffisant pour les quotas. Le taux de chômage est assez bas, les jeunes trouvent facilement du travail ici s'ils le veulent.

On est trop éloigné de tout ici. On n'a pas de train pour aller à Aurillac par exemple. Il y a peu de bus. On nous a beaucoup parlé des solutions structurantes mais ici ça ne va pas.

Une enquête

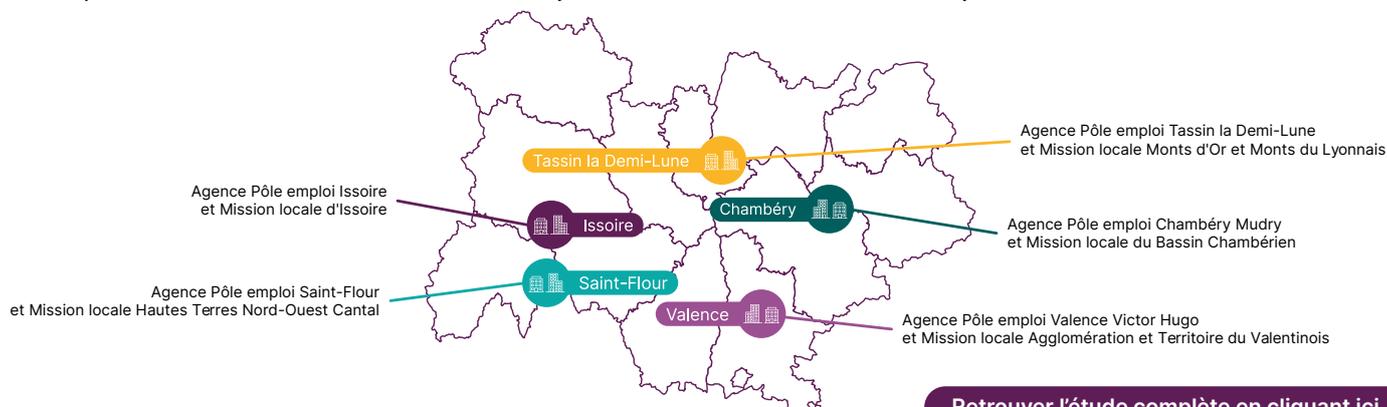
À la demande de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, une **enquête qualitative** a été réalisée par Via Compétences en partenariat avec la Direction régionale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association des missions locales en Auvergne-Rhône-Alpes (Amilaura).

Les objectifs

- ☑ Dresser un **bilan qualitatif** de la première année de mise en œuvre du CEJ tant sous l'angle des professionnels qui accompagnent que du point de vue des jeunes accompagnés,
- ☑ Mettre en évidence les **éventuelles différences de mise en œuvre et de visibilité** sur les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes,
- ☑ Identifier les forces, les faiblesses, les conditions de réussite ainsi que les points de vigilance et les leviers d'action de ce dispositif.

La méthodologie

- ☑ Une enquête qualitative, par entretiens semi-directifs
- ☑ 5 territoires ciblés à partir d'une typologie : St Flour, Issoire, Valence, Chambéry et Lyon ; représentant la diversité des contextes locaux
- ☑ 10 structures enquêtées : 5 missions locales et 5 agences Pôle emploi
- ☑ Une quarantaine d'entretiens réalisés avec des jeunes ou des conseillers en mai et juin 2023



[Retrouver l'étude complète en cliquant ici](#)

Remerciements

Nous remercions les structures, les conseillers et les bénéficiaires qui ont participé à cette enquête entre mai et juin 2023.

Membres du Comité de pilotage : Laurent PFEIFFER (DREETS Auvergne-Rhône-Alpes), Marie CHANCEL (DREETS Auvergne-Rhône-Alpes), Alexandre JARRY (DREETS Auvergne-Rhône-Alpes), Nathalie LEWANDOWSKI (AMILAURA), Ludovic COHENDET (AMILAURA), Caroline ANTONIO (AMILAURA), Laetitia PERALES (AMILAURA), Corinne CROZIER (DR Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes), Christine BUGLIANI (DR Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes), Annabel BORRIONE (DR Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes), Boris FRANÇOIS (Via Compétences).



Réalisation de l'étude Via Compétences : Claire LAMY et Marianne MULLER • **Conception graphique Via Compétences :** Mélanie CATTELIN • **Date de publication :** Mars 2024.